

Orientations budgétaires 2025-2027

■ Session du 15/10/2024

■ Avis préparé par M. Damien MARTINEAU, Rapporteur général du Budget, au nom du Groupe d'appui Budget et présenté en session par Mme Marie-Agnès MANDIN

Entendues les interventions de MM. Jean BRUNACCI (Solidaires), Marc de JACQUELOT (CFTC), Yvic KERGROAC'H (CGT), Benoit ROCH (CPME), Mmes Sophie DESCARPENTRIES (au nom des organisations FNE, GRAINE, LPO et URCPIE), Emilie ORRIÈRE (CFE-CGC), Caroline BRYJA (au nom du MEDEF et de la CCIR), Anne LASNE (UNSA), Marika VIDAILLAC (au nom des organisations CRAJEP, FAGE et UNEF), MM. Eric GIRARDEAU (au nom des organisations U2P et CMAR), Hubert LARDEUX (CGT-FO), Mme Isabelle THOUMIN (CFDT), Antoine CHARLOT (personnalité qualifiée), Mme Karine FENIES DUPONT (CRESS),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale ».

83 votants : adopté par 78 pour, 0 contre, 5 abstentions.

Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
Éléments de contexte	3
1. La stratégie financière pluriannuelle de la Région	4
1.1. La section de fonctionnement	4
Recettes prévisionnelles	4
Dépenses prévisionnelles.....	5
1.2. L'épargne brute	5
1.3. La section d'investissement	5
Recettes prévisionnelles	5
Dépenses prévisionnelles.....	6
1.4. L'emprunt d'équilibre et la capacité de désendettement	7
2. Observations du CESER et de ses commissions thématiques	8
2.1. Santé – Social (C1)	9
2.2. Économie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)	9
2.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)	10
2.4. Aménagement du territoire – Cadre de vie - Environnement (C4)	10
2.5. Éducation – Formations – Métiers de demain (C5)	11
2.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme - Vie associative (C6)	11
3. Mesures fiscales et de gestion	11
Intervention des organisations	12
Solidaires.....	12
CFTC	13
CGT	14
CPME.....	15
Organisations FNE, GRAINE, LPO et URCPPIE	16
CFE-CGC	17
MEDEF / CCIR	18
UNSA.....	18
CRAJEP / FAGE / UNEF	19
U2P / CMAR	20
CGT-FO	21
CFDT.....	22
Antoine CHARLOT – Personnalité qualifiée	23
CRESS.....	24

Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Région est tenue de présenter, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, son rapport sur les orientations budgétaires (ROB) contenant les éléments suivants :

- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ;
- La structure et la gestion de la dette.

Le périmètre des compétences régionales est stable par rapport à celui de 2024.

Le présent avis a été établi sur la base des documents budgétaires communiqués par la Région le 4 octobre 2024.

Éléments de contexte

Cet exercice d'orientations budgétaires intervient une nouvelle fois dans un contexte porteur de multiples incertitudes économiques, sociales et environnementales rendant les prévisions difficiles à opérer.

Les dernières prévisions de la Banque de France¹ pour 2025 et 2026 prévoient une croissance modérée similaire à celle observée pour 2024 (1,2 % pour 2025 et 1,5 % pour 2026 vs. 1,1 % pour 2024) mais avec une inflation plus faible qui redescend sous les 2 % (1,5% pour 2025 et 1,7 % pour 2026 vs. 2,5 % pour 2024).

L'élaboration de ce ROB 2025-2027 a été effectuée avant la présentation du projet de loi de finances (PLF) par le gouvernement². Cela rend les prévisions d'autant plus incertaines que les ressources de la Région proviennent en grande partie des recettes fiscales et des concours financiers de l'État.

Dans ce ROB, la Région souligne sa crainte d'une « certaine austérité qui pourrait se traduire par exemple par un gel des dotations ou de certains crédits ». Elle indique également qu'il est fort probable que des ajustements structurels seront à prévoir par rapport au ROB lors du vote du Budget Primitif (BP) 2025 en décembre prochain du fait du retard pris dans le processus budgétaire de l'État. Depuis l'écriture de ce ROB, la présentation du PLF annonce une diminution encore plus marquée des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales. Le CESER en prend note et s'exprimera sur le sujet dans l'avis sur le BP 2025 à l'issue des débats parlementaires et de l'adoption de la loi de finances 2025.

Dans ce contexte d'imprévisibilité des décisions en matière de finances publiques, la présentation du scénario alternatif « dégradé » (ralentissement encore plus marqué de la TVA) mentionné par la Région dans ce ROB aurait permis de donner à voir l'autre hypothèse de ses orientations budgétaires au service des politiques régionales.

¹ Banque de France, <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-intermediaires-septembre-2024>

² Transmission des documents budgétaires par la Région le 4 octobre, présentation du PLF le 10 octobre

1. La stratégie financière pluriannuelle de la Région

Le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2025-2027 se caractérise par les grands agrégats suivants :

En M€	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024 *	OB 2025	OB 2026	OB 2027
Recettes de fonctionnement	1 415	1 456	1 426	1 440	1 462	1 499
Dépenses de fonctionnement	1 140	1 175	1 186	1 192	1 208	1 223
Epargne brute	275	281	240	248	254	276
Amortissement de la dette	123	119	121	121	118	124
Epargne nette	152	162	119	127	136	152
Recettes d'investissement	288	267	281	284	225	241
Dépenses d'investissement	608	603	655	672	644	643
<i>dont politiques publiques</i>	497	481	499	528	550	550
<i>dont fonds européens</i>	111	122	156	144	94	93
Emprunt d'équilibre	169	174	255	261	283	250
Emprunt réel	235	110	240	271	282	251
Capacité de désendettement	7,6 ans	7,4 ans	9,1 ans	9,4 ans	9,9 ans	9,5 ans

* prévisions du CFU 2024 présentées dans le ROB

Les recettes et les dépenses fléchées vers des politiques publiques font l'objet d'une analyse plus détaillée par les commissions thématiques du CESER dans la partie 2 de cet avis.

1.1. La section de fonctionnement

Recettes prévisionnelles

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation nette de 13,3 M€ en 2025 (+ 0,9 %) puis de + 1,6 % en 2026 et + 2,5 % en 2027. Cette hausse résulte des caractéristiques suivantes :

- Un dynamisme des recettes fiscales : + 23,9 M€ (+ 1,9 %). La Région a choisi dans le cadre de sa prospective budgétaire une approche prudente.
- Une diminution des concours financiers de l'État : - 1,78 M€ (- 3,8 %)
- Un retour à des niveaux plus habituels pour les fonds européens : + 17,1 M€ (+ 242,3 %)
- Une forte diminution des autres recettes (transports, formations et enseignement, action économique, administration générale, agriculture et pêche, quartier hospitalo-universitaire (QHU) et diverses recettes) : - 25,9 M€ (- 19,3 %).

Le CESER partage la prudence de la Région sur la prévision de ses recettes futures, d'autant plus au regard de son autonomie fiscale limitée et de la nature de ses recettes directes (taxes sur les certificats d'immatriculation et sur la consommation des produits énergétiques en baisse structurelle en cohérence avec la transition écologique).

Dépenses prévisionnelles

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 0,5 % en 2025 par rapport à 2024 (passant de 1 186 M€ projetés à fin 2024 à 1 192 M€ en 2025). Selon la trajectoire présentée, elles augmenteraient par la suite de 1,4 % en 2026 et de 1,3 % en 2027, ce qui reste en deçà de l'inflation attendue sur la période et traduit une diminution des dépenses en euros constants (- 1,2 % en 2025, - 0,4 % en 2026 et - 0,4 % en 2027).

Par ailleurs, les frais financiers (intérêts de la dette) sont attendus en hausse de 3,4 % en 2025. La hausse du budget lié aux ressources humaines (+ 3,75 % en 2025) s'explique par des mesures incompressibles telles que le glissement vieillesse technicité et la hausse du SMIC.

Le CESER note la diminution des dépenses de fonctionnement en euros constants. La priorité absolue donnée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement interroge la capacité de la Région à moyen terme à piloter et à conduire les politiques publiques, en particulier les projets d'investissement. Il suivra avec attention lors de l'examen des prochains budgets primitifs les crédits alloués ainsi que les évolutions opérées au sein des commissions sectorielles.

1.2. L'épargne brute

La conjonction de la hausse des recettes (+ 0,9 %) et de la relative stabilisation des dépenses de fonctionnement (+ 0,5 %) se traduit par une **épargne brute en accroissement sur l'ensemble de la période à hauteur de 248 M€ en 2025 et qui atteint 276 M€ à horizon 2027**, soit un montant comparable aux exercices 2022 et 2023.

Le CESER prend acte de ce niveau d'épargne brute qui est en cohérence avec le choix de la Région de soutenir son effort d'investissement.

1.3. La section d'investissement

Recettes prévisionnelles

Les recettes d'investissement sont principalement impactées par la large part provenant des fonds européens. Si une augmentation de ces fonds est prévue en 2025 (+ 3,8 %), elle serait suivie d'une forte baisse en 2026 (- 40 %) et d'une stagnation en 2027.

Au global, les recettes d'investissement sont attendues en hausse modérée pour 2025 (+ 1,2 %) puis en forte diminution en 2026 (- 20,8 %) suivie d'un rebond partiel en 2027 (+ 7,3 %).

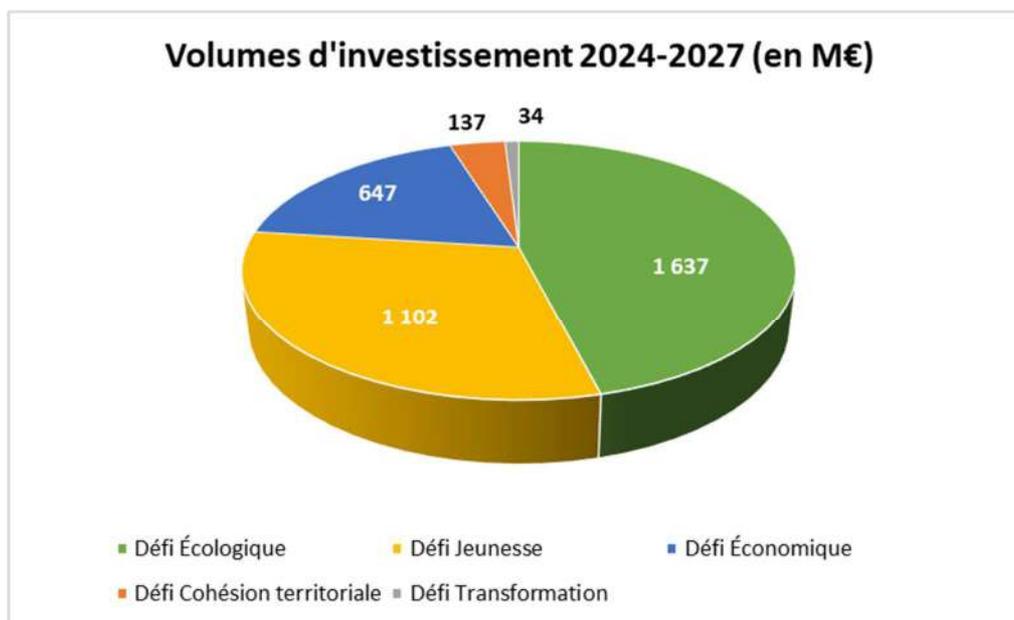
L'impact des recettes fiscales (- 2 %) et des concours financiers de l'État (+ 4,3 % sur l'ensemble de la période) est quasiment neutre à horizon 2027 (102,1 M€ vs. 101,6 M€ en 2024). Les autres recettes sont en retrait en 2025 (- 10,6 %) puis stables en 2026 avant une forte croissance attendue en 2027 (+ 52,3 %) du fait de l'avancement attendu de l'opération du QHU.

Le CESER rappelle que les recettes provenant des fonds européens sont à mettre en perspective avec les dépenses qui s'y rapportent (équilibre entre les dépenses et les recettes sur la période d'une programmation) et note que les fluctuations prévues sont répercutées dans les dépenses d'investissement. Hors fonds européens, les recettes d'investissement sont d'un montant comparable aux exercices 2023 et 2024.

Dépenses prévisionnelles

Programmation pluriannuelle des investissements (PPI)

À l'occasion de ROB, la Région communique sa **PPI déclinée par grande priorité de l'ambition régionale d'ici la fin du mandat**. Ainsi, les volumes prévisionnels d'investissement en autorisations de programme (AP) pour la période 2024-2027 sont les suivants :



La Région précise que ces investissements, d'un **montant total de 3 557 M€** devraient être financés à hauteur de 23 % par l'autofinancement, 39 % par des recettes (subventions) et 38 % par l'emprunt.

Le CESER accueille favorablement la transmission de cette programmation pluriannuelle des investissements qu'il avait appelé de ses vœux dans ses avis précédents. Cela permet d'apprécier la stratégie d'investissement de la Région pour la fin de mandat avec les ambitions régionales affichées. Les projets mentionnés au sein de chaque défi régional font l'objet d'une analyse détaillée par les commissions thématiques du CESER dans la partie 2 de cet avis.

Crédits de paiement d'investissement (CPI)

Les CPI (hors dette) sont en augmentation globale de 17 M€ en 2025 (+ 2,6 %) puis en diminution de 4,3 % pour atteindre 644 M€ en 2026 et 643 M€ en 2027. Cela s'explique principalement par la baisse des dépenses liés aux fonds européens à partir de 2026.

Les dépenses de politiques publiques de la Région (hors dette et fonds européens) sont en augmentation à hauteur de 528 M€ dès 2025 avant d'atteindre un **montant cible de 550 M€** en 2026 et 2027. Cela correspond à une augmentation continue (+ 5,8 % en 2025 puis + 4,1 % en 2026) qui est à mettre en perspective avec l'inflation prévue sur la période.

Restes à payer (RAP)

Les restes à payer peuvent s'analyser de la manière suivante :

Au 31 décembre (en M€), hors fonds européens	2023	2024	2025	2026	2027
Nouvelles autorisations de programme (AP) a		3 557			
Crédits de paiement d'investissement (CPI) b		499	528	550	550
Restes à payer (RAP) $c(n) = c(n-1) + a - b$	1 506	4 564	4 036	3 486	2 936
Ratio de couverture (en années) $d = c / b$					5,3

Ces nouvelles autorisations de programme (AP), d'un montant de 3 557 M€, s'ajoutent aux RAP au 31 décembre 2023 qui s'élèvent à 1 506 M€.

Les RAP prévisionnels au 31 décembre 2027 atteignent 2 936 M€, soit un **ratio de couverture de 5,3 années** sur la base du montant cible de 550 M€ de CPI.

Le CESER prend acte de ces restes à payer prévisionnels et du ratio de couverture correspondant. Il convient de préciser que les montants qui seront réellement payés seront très probablement d'un montant inférieur, compte tenu du fait que les autorisations votées ne sont jamais affectées en totalité et que les crédits de paiement ne sont également pas mandatés à 100 %.

1.4. L'emprunt d'équilibre et la capacité de désendettement

Au 31 décembre (en M€)	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024 *	OB 2025	OB 2026	OB 2027
Stock de la dette (A)	2 081	2 073	2 192	2 342	2 507	2 634
Remboursement du capital de la dette	123	119	118	121	118	124
Intérêts de la dette	28	37	46	48	53	62
Emprunt annuel réalisé	235	110	240	271	282	251
Épargne brute (B)	275	281	240	248	254	276
Capacité de désendettement (A/B)	7,6 ans	7,4 ans	9,1 ans	9,4 ans	9,9 ans	9,5 ans

* prévisions du CFU 2024 présentées dans le ROB

Les projections à fin 2024 prévoient une augmentation du stock de la dette (+ 119 M€) conjuguée à une diminution de l'épargne brute (- 41 M€), ce qui a pour effet de **dégrader la capacité de désendettement qui passe de 7,4 à 9,1 années**. Le ROB fait apparaître la poursuite de cette tendance sur la période 2025-2027 avec un plus haut attendu à **près de 10 années en 2026**.

S'agissant de l'emprunt, son augmentation s'explique principalement par un montant cible des investissements de politiques publiques qui s'élève à 550 M€ à horizon 2027 (vs. 500 M€ dans le ROB 2024-2026).

Le CESER prend acte de la volonté de la Région de maintenir un niveau d'investissement conséquent. Pour lui, la nature de ces investissements est la condition de l'acceptabilité de l'endettement. Le CESER sera attentif à ce que l'endettement régional reste financièrement soutenable.

2. Observations du CESER et de ses commissions thématiques

Suivi-évaluation des politiques publiques

Le CESER renouvelle sa demande d'ajouter un volet évaluatif au ROB. Il encourage la Région à réaliser ou à communiquer cette démarche de suivi-évaluation afin de mieux apprécier l'efficacité des actions menées au regard des objectifs poursuivis, a fortiori au vu du contexte budgétaire qui contraint les finances publiques et les choix que la Région aura à faire.

Adéquation entre les orientations budgétaires et les politiques publiques

Les commissions thématiques du CESER relèvent que ces orientations budgétaires sont construites à un niveau macro, sans entrer dans la déclinaison par politique publique, contrairement au BP. Elles intègrent des éléments de trajectoire financière macro-économiques. Il demeure donc difficile à ce stade de percevoir l'architecture du BP 2025 par politique publique.

Le CESER suggère que la Région veille à ce que les orientations données dans les Pactes stratégiques et leur mise en œuvre contribuent bien à l'ensemble des défis régionaux.

Articulation des financements mobilisables par les porteurs de projets

À l'heure où les contraintes budgétaires viennent réduire les marges de manœuvre des différentes politiques régionales, le CESER considère que la Région pourrait veiller à renforcer la coordination et la lisibilité de l'ensemble des financements publics et privés à l'échelle régionale pour répondre aux défis des transitions.

À titre d'exemple, l'appel à projets économie circulaire, en mutualisant les financements publics de la Région, de l'ADEME et de la DREAL, constitue une initiative inspirante qui pourrait être enrichie de financements privés et bancaires.

Le CESER invite également la Région à faciliter l'accès aux fonds européens dont elle a la gestion, notamment aux plus petits acteurs. Cela peut passer par un renforcement de l'accompagnement en ingénierie, par une incitation au regroupement des porteurs de projets ou en un soutien à la trésorerie. En parallèle, d'autres fonds sectoriels européens pourraient être mobilisés pour amplifier l'effet levier.

Point de vigilance sur les subventions aux associations

Le territoire des Pays de la Loire est riche de sa vitalité associative, laquelle contribue fortement au défi de la cohésion territoriale et à la dynamique économique. À l'heure où la Région fait le choix de faire peser l'essentiel des économies sur les dépenses de fonctionnement, le CESER considère que les associations, qui exercent des missions au bénéfice des Ligériens, doivent être confortées.

Le CESER réitère son attachement aux auditions des vice-présidents de commissions sectorielles régionales. Ces temps d'échange permettent de recueillir des informations indispensables pour la bonne compréhension des documents budgétaires et de la mise en œuvre des politiques régionales afin d'étayer et de contextualiser davantage les avis du CESER.

2.1. Santé – Social (C1)

Formations sanitaires et sociales

Le CESER rappelle son avis sur les orientations budgétaires 2024 présentées en octobre 2023 : « *Le CESER note la décision de l'État de transformer à compter de 2023, le financement conventionnel prévu dans le cadre des accords du Ségur de la Santé pour augmenter le nombre de places en formations en soins infirmiers en un versement d'une fraction supplémentaire de TICPE. Il sera vigilant sur la pérennisation de ce financement considérant que la TICPE est une recette appelée à diminuer.* » Le CESER apprécie l'annonce de l'augmentation de la part de TICPE portée à 17 M€ pour 2025 (versus 14,3 M€ en 2024).

Santé

Le CESER souligne les investissements structurants en matière de santé, inscrits dans le « Défi économique » : Pôle de santé du Mans regroupant les 7 instituts de formations sanitaires et sociales, projet de nouvelle faculté de santé à Nantes – QHU.

Le CESER relève le souhait de la Région « d'accompagner l'objectif d'égalité des Ligériens dans l'accès aux soins » inscrit dans le « Défi de la cohésion territoriale ». Il attend plus d'informations sur les actions régionales portées dans ce cadre dans le BP 2025.

Social

Le CESER prend note de la volonté régionale « *d'accompagner la jeunesse [...] pour réduire les inégalités notamment en matière d'accès au logement* » inscrite dans le « Défi jeunesse ». Il attend plus d'informations sur les actions régionales portées dans ce cadre dans le BP 2025. Les Commissions « *Santé - Social* », « *Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies* » et « *Aménagement du territoire – Cadre de vie – Environnement* » du CESER apporteront une contribution sur la thématique du logement via les études engagées.

2.2. Économie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)

Dans le préambule du ROB, la Région souligne les profondes mutations qui bouleversent nos manières de vivre et de travailler. Elle y mentionne notamment la transition écologique et **l'émergence de l'intelligence artificielle (IA)** qui constituent des exemples de ces bouleversements.

Le CESER partage ces constats, s'agissant notamment des impacts de l'IA. Dans le cadre de la réponse apportée à la saisine régionale sur l'IA, le CESER s'attachera à établir (à la fin de l'année 2024) un état des lieux des enjeux de l'IA au bénéfice de l'humain en Pays de la Loire.

2.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l’information et de la communication – Énergies (C3)

La Région décline dans sa PPI 2024-2027 plusieurs défis dont le défi écologique, avec notamment deux axes, portant sur les mobilités et la transition écologique et énergétique.

Concernant les mobilités, la Région rappelle les principaux projets portés que **le CESER a eu l’occasion d’appuyer.**

Il souligne que l’acquisition annoncée d’une quarantaine de rames TER n’est pas évoquée. En effet, à l’exception de deux rames à double étage dont l’achat est engagé concrètement, l’achat du reste du matériel roulant devrait se faire à l’horizon 2031. **Le CESER rappelle qu’il sera attentif au type de matériel qui sera retenu. Il s’interroge sur le délai de commande et de livraison au vu des surcharges constatées sur certaines lignes du fait de l’augmentation très forte de la fréquentation des TER** (+ 44 % de passagers sur les TER entre 2019 et 2023, dont + 22 % rien qu’entre 2022 et 2023).

Concernant l’énergie, la Région évoque en particulier les aides à la rénovation énergétique des bâtiments. La Région a annoncé son souhait de ne pas entrer dans le dispositif France Rénov mis en place par l’État à compter de l’an prochain. **Le CESER sera attentif à la déclinaison du soutien à la rénovation des logements et en particulier à la suite qui sera donnée aux plateformes énergétiques de la rénovation énergétique à partir de 2025. Le CESER contribuera au débat par une étude en cours dont l’adoption est prévue courant 2025.**

Enfin, dans le défi économique, la Région rappelle son ambition pour le Grand Port Maritime (GPM) avec l’objectif d’en faire un hub énergétique bas carbone. **Le CESER soutient la volonté régionale de décarboner le Grand Port. Il suivra avec attention la déclinaison des différents projets. Le CESER rappelle qu’il soutenait le projet Ecomobust qui participait à cette démarche. Il sera attentif à l’avenir du site de Cordemais, de son territoire, de ses salariés (460 emplois directs à l’année, auxquels s’ajoutent des emplois saisonniers et induits), ainsi qu’à la réponse qui sera apportée aux besoins énergétiques du territoire.**

2.4. Aménagement du territoire – Cadre de vie - Environnement (C4)

Le Rapport d’Orientations Budgétaires (ROB) rappelle que « la Région des Pays de la Loire doit être moteur de la transition écologique à l’échelle de son territoire ».

L’enjeu de la décarbonation des secteurs d’émissions clés et de la transition énergétique sont largement traités dans le document. Les deux autres piliers de la planification écologique portés par la COP régionale (moins de pression sur notre biodiversité, s’adapter à + 4° C d’ici 2100) mériteraient eux aussi d’être mis en avant dans les orientations budgétaires, de même que la question des déchets et de l’économie circulaire. L’enjeu de la préservation des ressources naturelles n’est évoqué qu’à travers la question de l’eau.

Le CESER convient d’une nécessaire vigilance sur les dépenses de fonctionnement. Cette vigilance doit néanmoins s’appliquer également aux choix des dépenses d’investissement et interroger leur cohérence et leur efficacité par rapport aux défis régionaux.

Dans le cadre des Pactes stratégiques visant à « atténuer les vulnérabilités socio-éco-environnementales » des territoires, le CESER suggère que les projets soutenus par la Région soient analysés notamment au regard de leur contribution au défi écologique. Cette démarche pourrait être généralisée à l'ensemble des projets soutenus par la Région, ce qui facilitera la construction et le suivi du Budget vert que la Région a mis en place.

Le CESER réitère sa demande que le Rapport annuel de Développement Durable soit présenté au même moment que les orientations budgétaires, de manière à ce que celles-ci s'appuient sur un diagnostic transversal et sur des éléments d'évaluation.

2.5. Éducation – Formations – Métiers de demain (C5)

Au titre du « **Défi jeunesse** », le volume d'autorisations de programme prévisionnel sur 2024-2027 s'élève à 1 102 M€.

La **Stratégie d'investissement dans les lycées** touchant à son terme en 2024, une nouvelle Stratégie sera présentée pour la période 2025-2030. Le CESER est demandeur d'informations à ce sujet, même provisoires, afin d'émettre un avis le plus en amont possible. Il sera particulièrement attentif à la rénovation des bâtiments, notamment énergétique, qui est à la fois fondamentale et urgente pour certains établissements.

2.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme - Vie associative (C6)

Le CESER sera vigilant à ce que l'exercice du BP 2025 permette d'appréhender les orientations et les financements proposés par la Région.

Il aura une attention particulière quant aux différentes initiatives ou dispositifs développés auprès des collectivités locales de façon directe ou indirecte, en lien avec notre étude sur la culture dans les territoires.

Par ailleurs, le CESER note que la trajectoire annoncée par le ROB annonce une baisse des dépenses de fonctionnement en tenant compte de l'inflation. Les dépenses relatives à la culture, le patrimoine, le sport, le tourisme et la vie associative étant majoritairement des dépenses de fonctionnement, le CESER alerte sur le fait qu'elles pourraient être prioritairement impactées dans le contexte budgétaire contraint.

En effet, ces domaines dont certains sont en situation particulièrement difficile, ont besoin d'être soutenus.

3. Mesures fiscales et de gestion

Le CESER prend acte des mesures fiscales et de gestion au titre de l'année 2025 qui sont sans changement par rapport aux dispositions votées antérieurement.

Intervention des organisations

Solidaires

La présentation des projets de loi de finances et de la sécurité sociale 2025, jeudi dernier, 10 octobre, confirme mes interrogations sur le bien-fondé des orientations budgétaires 2025-2027 et valide les principaux éléments de mon intervention lors de l'audition plénière du 7 octobre, lors de la présentation de ces OB par vous, Monsieur Laurent Dejoie, VP du Conseil régional en charge des finances de la région des pays de la Loire.

La cure d'austérité annoncée par le gouvernement de Michel Barnier, d'une ampleur rarement vue outre qu'elle va générer une spirale récessive particulièrement importante et douloureuse, percute de plein fouet la trajectoire financière de la région invalidant toute perspective de redressement tout au moins pour 2025 voire les années suivantes.

C'est pourquoi, dans ce contexte peu réjouissant, je doutais assez fortement de la présence de ces OB telles que présentées par le vice-président et de la capacité de la majorité régionale à éviter une dégradation de la situation financière de la région, ce que confirme une capacité de désendettement portée de 7,4 années à 9,1 années.

L'effort demandé par l'État aux collectivités territoriales pour renflouer son budget 2025 devrait s'élever pour la Région à 30 M€, qui viendront s'ajouter à une baisse de 40 M€ de recettes de TVA. Soit au bas mot, 70 M€ (mais en réalité, 100 M€ que vous confirmez Monsieur Dejoie, dans la presse régionale), qui vont bien évidemment impacter sévèrement les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Région.

La présidente de Région, Madame Christelle MORANCAIS, elle ne s'en cache pas, dans une interview au journal Ouest France publiée le 12 octobre, elle affirme qu'elle (et je cite) « va engager un tour de vie sans précédent dans les dépenses de fonctionnement régionales ».

Notons au passage dans la même interview, qu'elle considère, en toute modestie, que « l'histoire lui donne raison », notamment sur l'avenir de la centrale thermique de Cordemais et l'abandon du projet Ecocombust que nous continuons de soutenir avec les salariés du site et leurs organisations syndicales, auquel elle offre comme alternative l'installation de SMR (mini réacteur nucléaire), au choix plus que discutable que nous désapprouvons totalement.

Dans la même vanne réactionnaire que le Gouvernement de Michel Barnier, Bruno Retailleau, Laurence Garnier, elle explique sans ambages que les remèdes à la situation dégradée des finances du pays sont simples : en finir avec les 35h qui, selon elle, tuent la compétitivité des entreprises, et la mise en application de la réforme suspendue pour le moment de l'assurance chômage qui, en durcissant considérablement les conditions d'indemnisation des sans-emplois, les plongeraient encore davantage dans la précarité si elle était mise en œuvre.

Bref, tout un programme, qui nous ramène dans un ancien monde et que nous combattons avec détermination, cela va sans dire !

Avec l'obligation faite par le Gouvernement au travers de ces choix budgétaires hallucinants de rogner sur les dépenses de la région, que dire de l'avenir qui s'inscrit alors en pointillé de la programmation pluriannuelle des investissements pour la période 2024-2027 chiffrés à 3557 M€, dont Monsieur Dejoie, interrogé dans la presse régionale, semble se faire une raison, je vous cite « il est normal que tout le monde fasse des efforts ». Sauf que les efforts consentis pour 2025 et à venir, après, sont tels que les Orientations budgétaires présentées par la Région

et proposées à notre avis ne résisteront pas à la réalité, à l'épreuve des faits et ne sont pas de nature à améliorer la trajectoire financière de la Région, sauf à l'endetter d'avantage et à dégrader encore plus sa capacité de désendettement.

Aussi, je m'abstiendrai sur le projet d'avis proposé car il n'insiste pas suffisamment sur le caractère irréaliste de ces OB et les dérives potentielles induites par une situation générale aussi instables qu'inquiétantes.

CFTC

La CFTC apporte son soutien à l'analyse émise dans ces avis, quant à la réelle nécessité de prudence nécessaire sur les prévisions de recettes.

Il est d'autant plus vrai que les leviers fiscaux à la main de la Région laisse une autonomie fiscale que limitée, alors qu'un cadre de transition écologique voulue et assumée, abaisse notamment la consommation des produits énergétiques et parallèlement celles des recettes de TICPE.

Plus encore, sur l'assiette fiscale des certificats d'immatriculations qui n'y suffit plus, quand le secteur automobile affiche des baisses des ventes de plus de 27.1 % entre mai 2019 et mai 2024, à situation fiscale tout aussi négative.

La CFTC considère que l'orthodoxie en matière de renforcement de l'épargne brute, et la stabilisation voire la baisse de l'augmentation des emprunts régionaux ont été un paradigme constant depuis plusieurs années.

En maîtrisant des dépenses de fonctionnement, tout en privilégiant les dépenses d'investissements, quand dans le même temps les recettes non seulement stagnaient mais plus encore amorçaient une baisse significative.

Cette situation se voit aujourd'hui rattrapée autour d'indicateurs de croissances largement en berne, qu'ils soient nationaux ou internationaux,

Et plus encore autour d'un niveau record d'une dette directe de plus 3 200 Milliards pour le pays, sans inclure les cautionnements de l'Etat, combiné à des taux d'intérêts à la hausse.

Sur le plan de notre la région Pays de Loire, cette situation pourrait vite devenir anxiogène en matière de réduction des dépenses imposées par l'Etat à hauteur de 100 Millions d'Euros.

La CFTC voit ainsi ce principe inexorablement basculé au regard de la situation Economique observée depuis des mois, et voir contraindre la Région à un revirement total quant aux processus utilisés jusqu'à maintenant.

La CFTC souhaite ardemment que les effets ciseau d'une telle situation n'obérera, et ou ne réorientera pas les trajectoires obligatoires des politiques régionales au détriment de leurs efficacités et de leurs objectifs initiaux.

La CFTC souhaite ardemment que les effets ciseaux dans une situation à multiples incertitudes économiques n'accouche d'outils de dérégulations, tout particulièrement à des destructions massives d'Emplois, tout autant que d'outils massifs générateurs de PSE, et plus encore à une cascade de dépôt de bilan.

C'est donc dans ce contexte que lors d'interventions précédentes la CFTC faisait référence à un ouvrage signé de Christophe Lévêque et de Vincent Glenn dont le titre évocateur portait sur ce sujet :

« On marche sur la Dette » ...et en substance les deux narrateurs expliquaient en substance dans cet ouvrage :

.....Alors maintenant vous allez donc tout comprendre !

.....Alors maintenant vous allez pouvoir donc tout régler !

Certes il va falloir réduire les dépenses !

Pour la CFTC il est évident que la charge de la dette doit être supportée et répartie de façon équitable et proportionnée, et qu'à tout le moins ceux qui nous dirigent ne s'exonèrent pas de cette charge, et donnent l'exemple.

Pour la CFTC les effets d'équations à multiples inconnues, laissent le champ du possible encore ouvert, avons-nous réellement le choix !

Ceci étant dit, la CFTC remercie le chargé de missions, Maxence Drouillet et le rapporteur Damien Martineau et son groupe qui ensemble ont œuvrés à ses avis.

La CFTC, approuve ses d'avis et émet un avis favorable.

CGT

Pour commencer, nous souhaitons faire part de notre regret de l'absence dans certaines commissions des élus et des services techniques, au motif qu'il n'y avait pas de DM pour les commissions concernées. C'est regrettable, car, au-delà des lignes de la DM, ces rencontres sont l'occasion de discuter avec les élus sur l'ensemble des compétences de leur commission, elles contribuent à un travail fructueux dans le respect des rôles de nos deux assemblées. Nous appuyons la remarque du CESER ce sujet.

Pour en venir au contexte de ces orientations budgétaires, l'avis du CESER constitue un exercice particulier, car la Région est en attente de décisions couperets de l'État, qui pourraient réduire les ressources qui lui sont attribuées. Cette austérité ne vient pas de nulle part. Les gouvernements qui ont œuvré ces dernières années dans la même veine néolibérale, ont contribué au creusement des déficits en bridant la demande par une austérité qui ne disait pas son nom – citons la diminution des APL, l'insuffisante revalorisation du SMIC ou de la rémunération en berne des fonctionnaires – et en diminuant les ressources de l'État par de nombreux cadeaux fiscaux aux contribuables les plus aisés, ainsi qu'aux entreprises, sans contrepartie. La politique monétaire de la BCE contribue également à restreindre l'activité économique, au motif de la lutte contre l'inflation.

Résultat, nous avons désormais un déficit important, mais pas catastrophique, surtout si on se compare aux États-Unis ou au Japon, mais qui donne au gouvernement l'occasion de promettre du sang et des larmes – sauf pour financer l'armée et la police. Ainsi les moyens des collectivités locales pourraient être remis en cause, tout comme de nombreux projets d'investissement de l'État.

De son côté, la CGT réaffirme la nécessité d'une réforme fiscale d'ampleur permettant une véritable justice sociale face à l'impôt et donnant les moyens à la puissance publique d'assurer

ses missions au service du développement humain durable des territoires. Nous réaffirmons le rôle que peut jouer une politique de la demande dans le dynamisme de l'économie.

Au plan régional, nous allons donc vers une diminution en euros constants des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Nous partageons la position du CESER sur le rôle des dépenses de fonctionnement indispensables pour financer les politiques publiques. Il n'y a pas d'un côté les bonnes dépenses d'investissement et de l'autre les mauvaises dépenses de fonctionnement, mais des dépenses qui doivent rendre service aux citoyennes et citoyens pour un développement humain durable du territoire. Certaines dépenses méritent d'être revisitées, telles les aides facultatives aux établissements scolaires privés qui accueillent statistiquement des élèves de familles plus aisées que l'enseignement public, le recours à des cabinets d'études privés pour l'ouverture à la concurrence et chaque dossier stratégique de la région, les aides aux entreprises sans conditionnalités, ou de manière plus anecdotique les 90 000 € pour les uniformes de 130 lycéens. Mais un niveau de dépenses élevées, avec en particulier des agents régionaux en effectif suffisant, reste indispensable pour remplir les missions de la Région.

Concernant les politiques publiques dans leur déclinaison, nous reviendrons uniquement sur quelques points, pour rester dans un temps d'intervention raisonnable.

Nous constatons que l'essentiel des nouvelles rames de TER est attendu dans 7 ans, du fait des délais de commande et de livraison. Ce n'est malheureusement pas une surprise, ce qui est plus étonnant, c'est que la Région ait attendu si longtemps pour s'apercevoir qu'une population en augmentation constante associée à la nécessité de favoriser le transfert modal, puisse conduire à une surcharge des trains. Depuis près de 10 ans, la CGT cheminots a alerté sur la nécessité d'investir pour développer le parc de matériel roulant, en vain. Aujourd'hui nous constatons des trains bondés et des usagers mécontents, au risque qu'ils retournent à leur véhicule individuel.

Nous serons également attentifs à la déclinaison de la stratégie régionale en matière d'investissements dans les lycées. Au-delà de l'évolution globale des effectifs, les besoins devront être analysés au prisme de chaque territoire. Nous partageons le constat du CESER sur l'urgence de certains travaux dans des lycées – citons par exemple l'internat du lycée Michelet à Nantes, ou Luçon-Pétre - il en va des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Nous voterons l'avis du CESER en remerciant le rapporteur au budget, le groupe d'appui et Marie-Agnès Mandin.

CPME

Rendre un avis sur les Orientations budgétaires est un exercice simple et difficile à la fois.

Exercice simple, parce que les Orientations proposées restent marquées par une vision générale, intégrant des éléments de trajectoire financière macro-économiques, sans entrer dans la déclinaison des politiques publiques, contrairement au Budget primitif. Exercice difficile, pour les mêmes raisons.

Nous avons bien conscience que le contexte global recèle de multiples incertitudes économiques, sociales et environnementales. Toutefois, nous pouvons esquisser quelques tendances majeures, au sein des priorités régionales.

Tout d'abord, la CPME partage la prudence de la Région sur la prévision des recettes futures, en raison, notamment, de son autonomie fiscale limitée et de la nature de ses recettes directes. Nous encourageons la volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en faisant le choix de maintenir un niveau d'investissement élevé.

La CPME partage l'idée du CESER de veiller à renforcer la coordination et la lisibilité des financements publics et privés à l'échelle régionale pour mieux répondre aux défis des transitions économiques.

La CPME invite la Région, avec le CESER, à faciliter l'accès aux financements européens dont elle a la gestion, et notamment aux plus petits acteurs. Nous avons rappelé ce matin que la plupart des emplois sont portés par des PME, et qu'un solide tissu de PME est signe de bonne santé pour l'économie d'une Région. Les fonds sectoriels européens pourraient servir d'effet levier pour aider plus de PME à se développer.

Enfin, nous avons appris par la presse que la Région entend donner un tour de rigueur à hauteur de 100 millions d'euros sur le prochain budget.

Nous espérons que les choix prévus n'entameront pas le soutien au développement économique de nos territoires.

En conclusion, la CPME votera l'avis du CESER sur les Orientations budgétaires.

Organisations FNE, GRAINE, LPO et URCPIE

Cette intervention concerne les avis sur la décision modificative N°2 2024 et les orientations budgétaires 2025

Malgré les incertitudes annoncées qui ont contraint certaines analyses, nous tenons d'abord à souligner la qualité du travail réalisé par Damien, Maxence, le groupe d'appui Budget et les commissions. L'aspect transversal que revêt ainsi cet avis rejoint parfaitement le caractère hautement transversal et vital de la question de la transition écologique aujourd'hui.

Nous notions d'ailleurs déjà, dans notre intervention sur le Budget Primitif 2024, que nous serions vigilants à ce que la transition écologique soit une composante transversale et permanente des deux enjeux complémentaires identifiés par la Région, à savoir la Jeunesse et l'Emploi. Et nos organisations, tout comme le CESER dans son avis, affichaient le souhait que l'effort sur l'ensemble des piliers de cette transition soient maintenus à un niveau financier permettant le développement de tous les projets. Les différents éléments budgétaires présentés ensuite sur l'année 2024 nous ont donc questionner, n'apportant pas de financement supplémentaire en lien avec cette ambition forte affichée.

Même si nous ne doutons pas que, dans le cadre de la Stratégie Régionale qui se met en place, des actions seront menées dans le sens de la préservation de la Biodiversité, le Groupe Environnement regrette, comme le CESER, que celle-ci ne soit pas plus mise en avant dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025-2027. En effet, cet enjeu essentiel pour la transition de nos territoires, et considéré comme un des piliers de la planification écologique portée par la COP régionale, devrait être affiché au même titre que les objectifs et projets en lien avec la décarbonation de nos modes de vie ou la préservation de la ressource en Eau.

À l'heure des transitions et des changements de paradigme qu'elles impliquent, nous ne pouvons que nous satisfaire de l'objectif pour la Région de continuer de stimuler la R&D pour

l'orienter vers les marchés d'avenir. Le Rapport Industrie d'Avenir, qui souligne que notre investissement R&D est très faible en Pdl, et en particulier sur des éléments favorables à la transition écologique, met encore plus en exergue cet objectif. Dans le même esprit, et en regard des différentes annonces budgétaires actuelles, nous serons d'autant plus vigilants que les capacités d'actions vont mathématiquement baisser, alors que le maintien du niveau d'investissement en mobilité et transformation des bâtiments ne peut souffrir un ralentissement.

Nous savons que, pour réussir face aux changements climatiques, toutes les solutions devront être mobilisées dès maintenant et dans l'avenir. Les travaux engagés suite à la saisine du CESER sur l'IA par la Présidente de Région amènent par exemple à identifier de nouvelles solutions technologiques encourageantes. Mais elles ne doivent pas être considérées comme les seules et uniques possibilités de mise en place des transitions. Les solutions fondées sur la nature doivent également être largement étudiées et mises en place dans tous les domaines concernés par ces transitions. Elles sont déjà présentes, effectives et parfois plus simples à mettre en œuvre.

De même, nous partageons l'alerte du CESER sur le soutien aux associations qui contribuent fortement aux réponses face aux différents défis de notre territoire. Terreau d'innovation, organisations souples et réactives ancrées dans leur territoire, elles ne doivent pas être considérées comme la variable d'ajustement budgétaire de fonctionnement mais bien comme un secteur d'investissement profitable pour l'ensemble des ligériennes et ligériens.

Là où la planification écologique propose de travailler à une adaptation à + 4°C d'ici 2100, le Groupe Environnement s'interroge fortement et préfère construire des actions permettant d'envisager un scénario moins catastrophique. +4°C ce n'est justement pas, comme nous l'avons entendu encore récemment, juste « avoir un peu plus chaud ce qui ne ferait pas de mal ». C'est, en termes d'impacts sur la Biodiversité et les milieux, et donc sur toute la vie humaine (sociale et économique) qu'ils sous-tendent, très inquiétant. L'adaptation à une telle hausse de température est-elle même réellement possible ? Les événements climatiques récents, comme les inondations de cette semaine, viennent renforcer l'importance de modifier les trajectoires rapidement et fondamentalement.

Dans cet esprit, l'absence de révision du SRADDET dans notre région, l'impact sur la mise en application du ZAN, et les autres orientations qui se dessinent autour de ce sujet de l'artificialisation des sols nous interpellent. Tous ces éléments de délais ne font-ils pas que nous sommes en train de prendre un retard considérable non compatible avec les urgences qui sont plus que là, peut-être même déjà derrière nous pour certaines ? Nous réitérons donc notre souhait que la sobriété financière envisagée dans ces Orientations Budgétaires ne pénalise pas l'avenir de notre région en ajoutant du retard aux transitions qui nous mobilisent.

Le groupe Environnement votera donc les avis sur le ROB, la DM.

CFE-CGC

La CFE-CGC remercie Damien Martineau et Marie-Agnès Mandin pour la qualité de leur présentation.

Sur les orientations budgétaires, la CFE-CGC prend acte de maintenir un niveau d'investissement significatif.

La CFE CGC souligne la transmission de la programmation pluriannuelle des investissements qui avait été appelée, à plusieurs reprises, dans les avis précédents.

En revanche la CFE CGC s'inquiète sur la capacité de désendettement qui se dégrade en approchant les 10 ans, seuil indiqué régulièrement comme critique.

Une annexe portant sur l'évaluation des différentes actions menées par le Conseil Régional aurait été vivement appréciée.

Enfin, la CFE-CGC sera particulièrement attentive, lors des prochaines échéances budgétaires, à la façon dont les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées.

La CFE-CGC vote les orientations budgétaires.

MEDEF / CCIR

Le Medef pays de la Loire et la CCIR tiennent tout d'abord à saluer la prudence de la Région dans ses orientations budgétaires. Tout comme le CESER, nous notons que les prévisions sont difficiles en raison d'un contexte économique mondial incertain, marqué par des incertitudes sur la croissance, l'inflation et les recettes fiscales régionales. Si les entreprises doivent faire face à ces défis et incertitudes, il en est de même pour les collectivités locales. Ceci d'autant plus que la Région dépend fortement de ressources fiscales sur lesquelles elle n'a pas de contrôle direct, notamment la TVA et la TICPE. Le CESER a raison de rappeler qu'il sera aussi nécessaire de surveiller l'impact des évolutions économiques sur ces ressources.

Il faut rappeler que les ressources en TVA d'une région ne sont pas directement liées à la consommation ou aux activités économiques de cette région, mais à des mécanismes de redistribution et de compensation établis au niveau national (Compensation pour la suppression de la taxe professionnelle depuis la réforme de la fiscalité locale en 2010, financement des compétences transférées depuis les lois de décentralisation et enfin mécanisme de péréquation dans un objectif de solidarité avec les régions les plus fragiles). Les débats budgétaires nationaux en cours peuvent ainsi modifier le mécanisme et donc les montants perçus. Il en va de même pour la TICPE en débat lui aussi dans le cadre du projet de loi de finances qui semble proposer un rattrapage du taux (avant bouclier tarifaire) voire même d'aller plus loin.

Le CESER s'inquiète de la capacité de la Région à maintenir ses investissements futurs tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement. Nous partageons cette inquiétude alors même que dans le contexte économique que vous traversons, les investissements sont, sur de nombreux sujets, plus que nécessaires. Les imaginer financés en partie par des emprunts et des fonds européens pose question au regard des fluctuations importantes dans la disponibilité des fonds européens annoncées pour après 2025. Il ne faudrait pas que les investissements ambitieux de la Région d'ici 2027 affectent certains projets.

Enfin, la Région anticipe une augmentation de son endettement, avec une dette projetée à 2 342 M€ d'ici 2025. Le CESER avertit que cette augmentation, couplée à une épargne brute en baisse, pourrait dégrader la capacité de désendettement, un indicateur clé pour la santé financière de la Région. Nous partageons cet avis et voterons l'avis du CESER !

UNSA

Le CESER, à travers le travail de ses commissions et groupe d'appui, s'est penché ces derniers jours sur le rapport d'orientation budgétaire, sensé dessiner les lignes directrices du projet de l'institution régionale pour les mois et les années à venir.

L'UNSA y note la volonté d'investir, ce qui constitue un levier important pour l'économie ligérienne.

Pour le coup, je dois vous avouer mon inquiétude et mon incompréhension quand je lis dans une interview de la Présidente de Région en date du 12 octobre 2024 qu'elle va « engager un tour de vis sans précédent sur les dépenses de fonctionnement », au-delà même des coupes imposées par l'État.

Le gouvernement projette de taxer les demandeurs d'emplois, faire travailler plus pour gagner moins, supprimer des fonctionnaires et emprisonner plus. A l'UNSA nous pensons cette politique injuste et socialement explosive.

Si des économies sont à faire dans les Pays de la Loire, nous invitons par exemple la Région à conditionner les aides versées aux entreprises. C'est quand même trop facile de verser 840 000 € à Lactalis dont le projet est de baisser drastiquement la collecte de lait auprès des éleveurs ligériens.

Et si, comme indiqué, c'est le régalien qui doit être privilégié, nous invitons la Région à ne pas verser de subvention optionnelle aux Écoles privées et à privilégier l'école pour tous, l'école de la République.

Car les sociétés qui progressent sont celles qui réduisent les inégalités. Les entreprises n'innoveront rien du tout sans des salariés éduqués, formés aux techniques et technologies de pointe, épanouis dans leur emploi comme dans leur vie personnelle et protégés lorsque les aléas de l'existence, notamment professionnels, les frappent de plein fouet. Ce sont toujours les politiques ambitieuses qui ont amené le progrès pour tous. C'est ce que nous attendons du projet régional plutôt qu'un discours qui pénalise toujours ceux qui ont le moins et exonère ceux qui possèdent et gagnent le plus.

Je voulais faire ces quelques remarques à un moment où l'espace médiatique est saturé de débats et commentaires concernant le budget de l'État et des collectivités. A l'UNSA, nous pensons que dépenser l'argent public à bon escient pour les politiques sociales, environnementales, éducatives et pour l'emploi est le seul projet d'avenir qui mérite d'être mené.

Si l'UNSA soutient le contenu du rapport du CESER sur le ROB, nous nous abstenons car l'orientation budgétaire de la région sous le signe de l'austérité nous semble plus qu'inquiétante.

CRAJEP / FAGE / UNEF

Nous nous étonnons de voir que l'axe jeunesse est uniquement traité sur la question des bâtiments et du matériel informatique. Non pas que ces éléments ne soient pas importants. Mais ils ne suffisent pas à permettre aux jeunes de s'impliquer, de s'émanciper. Nous serons attentifs sur les actions mises en place autour du logement et de l'accès à la culture, comme annoncé par la Région dans le rapport.

Pour rappel, les jeunes traversent différents espaces, les jeunes doivent être regardés comme des êtres à part entière, avec leurs besoins d'éducation, de loisirs, de vie sociale, d'espace

démocratique, d'un niveau de vie décent... La promo de 100 jeunes n'est qu'un premier pas. Nous citerons 3 priorités de l'étude par le CESER « jeunesses, pouvoir de dire, pouvoir d'agir » :

- Accompagner les jeunes dans leur parcours de vie
- Donner aux jeunes ligériens un réel pouvoir d'agir
- Répondre à l'attendu d'une région jouant le rôle d'« assemblé » (au sens de « faire ensemble ») des politiques jeunesses.

Nous espérons que la Région investira ce rôle de chef de file des politiques jeunesses, comme inscrit dans la loi Nôtre, pour offrir de meilleures qualités de vie aux jeunes des territoires des Pays de la Loire.

U2P / CMAR

En Pays de la Loire, plus d'un établissement sur 4 est artisanal. Ce qui représente 92 363 établissements. L'artisanat est un opérateur important de l'apprentissage et du service public de la formation professionnelle. Près de 20 000 apprentis, sur les 40 000 formés en région, sont accueillis au sein des entreprises artisanales. La CMAR s'interroge sur la pérennité du nombre d'apprentis si l'accompagnement financier venait à se restreindre, ce sera un frein à l'embauche dans nos TPE/PME, mais également un déséquilibre sociétal, en effet l'apprentissage est une responsabilité collective pour former des salariés et de futurs chefs d'entreprises. C'est le sens du soutien financier actuel, il ne faut pas le perdre de vue. Il est souhaitable de continuer à soutenir l'artisanat et les entreprises artisanales.

L'artisanat est une force pour notre territoire mais aussi une force soumise à rude épreuve dans un contexte national et international tendu et instable.

Le secteur de l'artisanat est un acteur économique majeur du territoire régional ; créateur de richesses grâce à des emplois durables et non délocalisables.

Le secteur de l'artisanat doit pouvoir continuer à compter sur des partenaires fidèles qui comprennent toute l'importance de son engagement au service du territoire comme les difficultés rencontrées dans ce cadre.

La CMA des Pays de la Loire a bien noté que la prospective budgétaire de la Région était construite autour du double enjeu de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver l'investissement et préparer l'avenir.

En effet, tout comme les collectivités et la Région, les entreprises artisanales avancent avec courage et détermination dans une situation nationale et mondiale pleine de tensions et d'incertitudes. Alors que les entreprises artisanales et les artisans ont besoin de stabilité pour continuer à investir et à se développer. Et Il faut ajouter que dans ce contexte, le secteur des métiers d'art est extrêmement fragilisé....

La CMA des Pays de la Loire partage également les grands défis que relève la Région : défi écologique, défi jeunesse, défi économique, défi cohésion territoriale, défi transition.

Nous saluons l'accompagnement de la région pour les entreprises artisanales ; notamment grâce au dispositif PDL « transition », indispensable pour inclure les valeurs de défis

écologiques et environnementaux permettant d'accompagner les entreprises artisanales avec l'appui et l'expertise de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Au regard de ces éléments, la CMA des Pays de la Loire sait pouvoir compter sur la Région des Pays de la Loire pour l'accompagner et mener à bien ses différentes actions au service de l'artisanat, des artisans, de notre jeunesse, de la proximité et des territoires.

Malgré les difficultés, la CMA des Pays de la Loire et le secteur de l'artisanat demeurent un partenaire volontaire, efficace et engagé aux côtés de la Région.

Au regard de la conjoncture, il est vraiment primordial que la Région demeure un partenaire et un soutien très engagé auprès de la CMA.

Les membres de la CMAR voteront en faveur du rapport budgétaire.

CGT-FO

J'interviens au nom du groupe Force Ouvrière.

Tout d'abord, je souhaite remercier et féliciter les membres du groupe d'appui budget et notamment son Président, sa suppléante et son chargé d'études pour la qualité du travail d'analyse du rapport dans des délais pour le moins contraints.

Avant d'apporter quelques éléments que nous soumettons à la réflexion de l'ensemble des membres du CESER désignés par leurs organisations et associations, je souhaite rappeler qu'aux termes du code des collectivités territoriales, le Préfet de région « constate » notre désignation. Ainsi, indépendants de l'Etat et des pouvoirs publics, nous n'en sommes pas l'un des rouages, mais délégués des organisations et organismes qui nous ont mandaté pour porter leurs analyses et aspirations en nourrissant ainsi la démocratie sociale. Nous ne sommes ni responsables ni co-responsables de la définition d'un quelconque intérêt général devant la population, ce qui relève pour nous des élus politiques. C'est pourquoi notre groupe ne participe pas au vote sur les avis budgétaires.

Chacun d'entre nous aura pu apprécier que la présentation du rapport d'orientation budgétaire de la région se situait à un moment où l'objectif affiché par les élus de « maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver l'investissement et préparer l'avenir » opérera dans le cadre d'une politique de rigueur annoncé par le gouvernement dans son projet de loi de finance 2025. Ainsi, nous aurons plus précisément lors de l'examen du budget primitif de la région l'occasion d'apprécier le « scénario dégradé » caractérisé par un ralentissement encore plus marqué des recettes en TVA.

Alors même qu'entre 2022 et 2023 la baisse des dépenses de fonctionnement de la région a été de 2.6% par rapport à l'inflation et que le Rapport sur les Orientations Budgétaires actuel prévoit d'ores et déjà qu'entre 2024 et 2027 ces dépenses devraient être également en baisse de 2,4% toujours par rapport à l'inflation, on peut s'interroger sur les conséquences qui devraient découler du projet de loi de finance 2025 présenté par le gouvernement.

L'avance de 2 mois de la revalorisation du SMIC de 2% ne modifiera en rien la situation des 162 000 travailleurs pauvres des Pays de la Loire (chiffres stabilisés de l'INSEE pour 2021) et le report de l'augmentation des pensions de retraite de janvier à juin pénalisera fortement une majorité de retraités.

Ainsi, la cure d'austérité de 60 milliards se caractérise par des mesures brutales contre les conditions de vie des salariés, chômeurs et retraités.

En matière de santé, pouvons-nous encore nous contenter de constater que les métiers du secteur médico-social n'attirent pas alors que ce n'est que le reflet de la dégradation de notre système de santé et de la casse de notre sécurité sociale qui sera de nouveau à l'ordre du jour du PLFSS

L'annonce de la remise sur la table de la contre-réforme des retraites, de son aménagement en lieu et place de son abrogation alors même qu'elle a été au centre des événements de ces derniers mois risque fort de renforcer les mécontentements.

Les écarts sociaux se creusent encore et cette situation sociale fait partie du contexte économique. Chacun connaît la place de la consommation des ménages dans la marche de l'économie.

Dans cette situation, ces éléments se doivent d'éclairer notre réflexion collective.

CFDT

Que dire sur cet exercice d'orientations budgétaires qui plus que jamais est un exercice imposé; que vaut-il dans un tel contexte d'incertitudes ? Depuis son élaboration, s'enchaînent les nouvelles préoccupantes, dans le cadre de la présentation du projet de loi de finances 2025 du Gouvernement.

Le 10 octobre, jeudi dernier, Intercommunalités de France publiait un communiqué partageant l'estimation des montants de mise à contribution des collectivités au redressement des comptes publics prévus dans le PLF, soit 27,8M€ pour les Pays de la Loire. Le 11 octobre, l'agence de notation FITCH annonçait maintenir la note de la France à AA- mais avec une perspective négative. Sacré défi que d'établir des orientations budgétaires et de garder le cap dans un tel contexte. Les craintes exprimées par la Région apparaissent fondées et cela a fait l'objet d'une interview dans la presse de la présidente Christelle Morançais.

Au regard de cette évaluation de 27.8 M€, nous ne comprenons pas l'annonce de plus de 3 fois plus d'économie soit 100 M€ Sur le fond, nous ne partageons ni la demande de remise en cause des 35 heures, ni le fait de maintenir en l'état la réforme de l'assurance chômage qui a été maintenant renvoyée, et c'est une bonne chose, à la négociation entre les partenaires sociaux.

Mais revenons à l'exercice du Rapport d'Orientation Budgétaire qui apparaît très théorique au regard de ces annonces, exercice qu'il convient de pousser jusqu'au bout. La CFDT rejoint l'avis du CESER quant à la nécessité de nous présenter un scénario alternatif dégradé. Certes, nous avons ce matin, des éléments sur les moindres financements, mais nous ne pouvons les analyser en direct.

De plus, dans cette situation dégradée, chaque euro est précieux. La CFDT tient à rappeler sa revendication de conditionnalité des aides publiques ou pour le moins de cadre strict à l'aide économique dans un contexte où des grandes entreprises se réorganisent au détriment des salariés en oubliant les aides reçues.

Merci pour la transmission d'une programmation pluriannuelle des investissements que nous avons longtemps appelée de nos vœux. C'est un élément de projection important.

La CFDT soutient les différentes observations exprimées dans l'avis : suivi évaluation des politiques publiques, traduction par politique publique des orientations budgétaires, nécessité d'un soutien pérenne au secteur associatif qui joue un rôle essentiel dans de nombreux secteurs.

Enfin une question : où est donc le rapport de développement durable qui est supposé accompagner le débat d'orientations budgétaires ? A priori, il sera communiqué à la session de décembre plutôt qu'en octobre. Pourquoi donc ce calendrier ?

Dans ce contexte de grande incertitude dans l'exercice, la CFDT ne prendra pas part au vote.

Antoine CHARLOT – Personnalité qualifiée

Soyons lucides ! Les budgets publics sont de plus en plus contraints, et cette tendance ne fera que s'accroître dans les années à venir. Et ce en dépit de l'aggravation des inégalités sociales, de la hausse alarmante des défaillances d'entreprises - qui nous a été rappelé ce matin par Franck Louvrier - et des urgences écologiques qui deviennent de plus en plus pressantes.

Dans ce contexte, et comme le souligne l'avis du CESER, il est aujourd'hui crucial de concevoir une nouvelle maquette financière capable de mutualiser les financements publics et privés au service de l'intérêt général. Mais cet effort collectif, que vous demandez aujourd'hui l'État, ne doit pas se résumer à une simple addition des contributions financières, qui plus est annoncées dans la presse. Il doit au contraire s'inscrire dans un véritable projet de société. Un projet collectif qui rassemble plutôt qu'il ne divise. Un projet porteur d'espoir...qui ne peut donc se résumer à une simple politique d'austérité.

Les contraintes budgétaires sont l'occasion de renforcer la convergence des financements publics, entre les ressources de l'État, de la Région et des collectivités locales. Prenons l'exemple de la commande publique, qui représente près de 4 milliards d'euros chaque année en Pays de la Loire. La mise en place de groupements d'achats, permettrait non seulement de réduire les coûts tout en maximisant l'impact social et environnemental de ces dépenses. À cela s'ajoute la multiplication des contrats entre l'État et les collectivités, la multiplication des appels à projets, la multiplication des fonds d'intervention qui mériteraient largement d'être mutualisés, pour un effet levier démultiplicateur. Nous devons retrouver l'esprit du fonds de résilience mis en place durant la crise du COVID, et qui a montré combien la solidarité financière - entre les acteurs publics - peut être efficace en période de crise.

Cette convergence des financements doit également inclure les entreprises, et plus largement les citoyens. Les partenariats public-privé, les fonds d'investissement à impact, les obligations vertes, la mobilisation de l'épargne des Ligériens, les mécanismes de financement participatif ... sont des outils essentiels, qu'il convient aujourd'hui d'exploiter pleinement, en appui aux financements publics. Le développement d'obligations à impact social, testées avec succès dans d'autres régions, pourrait également être étudié.

A travers ces mécanismes de financements innovants, il s'agira notamment d'assurer un soutien fort et durable aux associations ligériennes, qui ont été largement fragilisées ces dernières années par la baisse des subventions publiques. Et pourtant, leur rôle est indispensable. Que ce soit dans l'accompagnement des populations vulnérables, l'éducation populaire, la transition écologique ou l'accès à la culture et au sport pour tous, les associations sont souvent en première ligne, là où l'action publique ne suffit plus.

Ces remarques étant faites, je soutiendrai l'avis du CESER dont je partage les points de vigilance. Je tiens à remercier chaleureusement Damien Martineau et Maxence Drouillet pour leur travail de coordination, et Marie-Agnès Mandin d'en avoir été la porte-parole ce matin.

CRESS

Texte soutenu par le groupe Solidarités (Fédération des Acteurs de la Solidarité – Union Régionale des Associations Familiales – APF France Handicap – URIOPSS – FRCIDFF – CLCV); Les organisations Graine – URCPIE – FNE – LPO; Les Pôles Culturels; UDES; CGT; Union syndicale Solidaires et Antoine Charlot, au titre des personnes qualifiées

Certes cet exercice d'orientations budgétaires intervient dans un contexte porteur d'incertitudes économiques, sociales et environnementales, rendant ainsi les prévisions difficiles à opérer. D'autant plus que les ressources de la Région proviennent des recettes fiscales et des concours financiers de l'Etat.

Malheureusement, la baisse des crédits de Bercy consacrés à l'économie sociale et solidaire, et aux associations, prend la forme d'une inconscience par son ampleur (-25 %). Mais aussi -30% pour les radios associatives, -22% pour le sport, -75% pour les tiers-lieux...

Alors que les entreprises et organisations de l'ESS, dont les associations employeuses sont majoritaires, sont en première ligne des baisses des collectivités territoriales (+ 5 milliards), la CRESS alerte donc sur le fait que le choix d'une baisse de soutien de la Région les impacterait directement. Elles subiraient ainsi une double peine, d'autant plus injuste que les personnes auxquelles elles s'adressent se retrouveront souvent fragilisées par le mouvement général d'austérité.

Avec plus de 160.000 emplois en Pays de la Loire, l'ESS est un mode d'entreprendre et de développement économique caractérisé par trois principes communs à toutes ses entreprises et organisations : la finalité d'intérêt général ou collectif, la gouvernance démocratique et la non-lucrativité ou lucrativité limitée. Elle se définit par un ancrage fort, avec des emplois et des activités non délocalisables, aux plus proches des populations et de leurs besoins.

Si les organisations et entreprises de l'ESS ne sont pas soutenues à leur juste mesure dans un contexte marqué par de profondes mutations (défi climatique, nécessité de lutter contre les inégalités ou de créer des activités dans les quartiers ou la ruralité) les inégalités risquent de se creuser encore plus.

En effet, l'ESS est présente dans de nombreux secteurs qui répondent aux besoins du quotidien de nos concitoyens, assurant le 1er kilomètre de l'intérêt général : le sport, la culture, le social et médico-social, la petite enfance, le handicap, les personnes âgées, les personnes en exclusion, la santé, l'économie circulaire, la transition écologique, la mobilité, la formation...

A l'heure où la Région fait le choix de faire peser l'essentiel des économies sur les dépenses de fonctionnement, la CRESS insiste sur la nécessité de veiller au soutien des entreprises et organisations de l'ESS, et notamment des associations, afin qu'elle puisse assumer pleinement leur rôle en réponses aux grands enjeux écologiques, sociaux et démographiques de demain.